

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 03/04/2026 - 9189 - 2019 B 06368 - 851 775 700 - A.ALIO

Agrément N° 75900.1110

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des
impôts)

N° 11465*01

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

- 3 AVR. 2026

N° 2065

(2000)

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012023 et clos le 31122023

Régime simplifié d'imposition ☒ (cochez la case correspondante)
ou réel normal ☐Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe (cocher la case) ☐SIE BOBIGNY
7 RUE HECTOR BERLIOZ
93016 BOBIGNY CEDEXAdresse du déclarant (quand celle-ci est différente
de l'adresse du destinataire) et/ou
adresse du siège social si elle est différente de
l'adresse du principal établissement :

A IDENTIFICATION

SASU A ALIO
20BIS RUE DE GUEUGNON
93140 BONDYIdentification du
destinataire

651

Insp.

N° dossier

85177570000012

N° Siret

4332B

Code APE

B

EURO

(voir renvoi notice 2065-NOT)

Préciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas
de changement :
le téléphone :

06.14.69.47.03

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

ENSEIGNES, RIDEAUX, ME

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐(Cochez systématiquement une case)
(Cochez également le tableau 2050 ou 2033 A ou 2033 B)

Déclaration souscrite en



Francs



Euros

(Si votre comptabilité est tenue en euros, vous pouvez choisir de
déclarer en euros ou en francs.Cependant si la comptabilité est tenue en francs, vous devez toujours
souscrire en francs).

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(voir renvoi notice 2065-NOT)

1 Résultat fiscal

(report des lignes XN ou XO, 370 ou 372
des tableaux n° 2058-A ou n° 2033-B)
Imposition lors de l'incorporation des bénéfices
au capital des PME (art. 219-I-f du CGI)

BÉNÉFICE

Bénéfice
imposable au
taux de 33 1/3 %

DÉFICIT

Bénéfice
imposable au
taux de 19 %

2 361

2 Plus-values

à long terme imposables
au taux de 19%

3 Abattements et exonérations en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2.

entreprises nouvelles art. 44 sexies
entreprises nouvelles art. 44 septiescréées en Corse, art 208 sexies
créées en Corse, art 208 quater Azones d'entreprises art. 208 quinquies
zones franches urbaines art. 44 octies

zone franche Corse art. 44 décies

bénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas)

1

plus-values à
long terme imposables
au taux de 19%

D IMPUTATIONS (voir renvoi notice 2065-NOT)

Les crédits d'impôt et avoirs fiscaux indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, avant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt et avoirs fiscaux) indiqué sur les certificats joints à la présente déclaration ou afférent aux primes
de remboursement2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité
territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.Total figurant en cartouche au cadre VII
de l'imprime n° 20663. Au titre du précompte acquitté au moment des distributions
prélevées sur la réserve spéciale des plus-values à long terme. somme prélevée sur la
réserve spéciale montant du précompte à imputer
sur l'impôt sur les sociétés

4. Crédits d'impôt et imputations

crédit
formationen faveur
de la rechercherachat d'une
entreprise
par ses salariésautres
imputations

E CONTRIBUTION REPRÉSENTATIVE DU DROIT DE BAIL

(voir renvoi notice 2065-NOT)

recettes nettes soumises à
la contribution de 2,50%recettes nettes soumises à la
contribution additionnelle de 2,50%certaines locations de droit de
chasse ou de pêche 18%Si vous participez à la procédure de transfert des données fiscales et comptables, cochez la case ☐

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- du comptable et/ou du conseil ☒

n° d'agrément du CGA

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

Visa et cachet des membres de l'Ordre des experts comptables

4 Préciser dans le cadre ci-dessus s'il fait ou non partie du personnel salarié de l'entreprise (S : Salarié, I : Indépendant).

A BONDY

Signature et
qualité du déclarant

le 30 AVRIL 2024

Alioua Mohand (président)

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

(À ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES,
AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

(Voir renvois notice 2065-NOT)

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts 6		Payées par la société elle-même (a) Payées par un établissement chargé du service des titres (b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) 7		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en "(a),(b),(c) et (d)" ci-dessus 8 (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
Montant des revenus répartis 9		total (a à h)	

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU A. ALIO			
Adresse de l'entreprise		20BIS RUE DE GUEUGNON - 93140 BONDY			
Numéro SIRET*		85177570000012		Code APE	4332B
Durée de l'exercice en nombre de mois*		12		Durée de l'exercice précédent*	12
		Exercice clos le, en N :			31122023
		N - I			31122022
ACTIF		Brut I		Amortissements-Provisions 2	
Net 3		Net 4			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012	
	Fonds commercial*				
	Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*	028		030	
	Immobilisations financières* (1)	040		042	
Total I (5)		044		048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	7 680	052	7 680
	Marchandises*	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés*	068		070	
	Autres* (3)	072	96 581	074	96 581
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	10 838	086	10 838
	Charges constatées d'avance*	092		094	
Total II		096	115 099	098	115 099
Total général (I + II)		110	115 099	112	115 099
PASSIF		Exercice N NET I		Exercice N-I NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 000		
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	100		
	Réserves réglementées* (dont réserve spéciale des plus-values à long terme	129			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	131			
	Report à nouveau	134	29 102		
	Résultat de l'exercice	136	1 683		
	Provisions réglementées	140			
Total I		142	31 886		
Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....	169	25	172	83 213
Produits constatés d'avance		174			
Total III		176	83 213		
Total général (I + II + III)		180	115 099		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 bis.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		Déclaration souscrite en :		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
A — RÉSULTAT COMPTABLE		F 201		€ 202 X		31122023		31122022	
						1		2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210				
	Production vendue	{ biens services*	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214				
				217	218	161	221		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222					
	Production immobilisée*		224						
	Subventions d'exploitation reçues		226						
Autres produits		230							
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	161	221		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234						
	Variation de stock (marchandises)*		236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238	52	772				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240	11	370				
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	61	574			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle*	243		244	837				
	Rémunérations du personnel*		250	29	234				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	2	188				
	Dotations aux amortissements*		254						
	Dotations aux provisions		256						
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	35				
Total des charges d'exploitation (II)					264	158	013		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	3	208		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280						
	Produits exceptionnels (IV)		290						
	Charges financières (V)		294	1	525				
	Charges exceptionnelles (VI)		300						
	Impôts sur les bénéfices* (VII)		306						
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	1	683		
B — RÉSULTAT FISCAL					Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				
Rintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318						
	Provisions non déductibles*		322						
	Impôts et taxes non déductibles*		324						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cotes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330			
Deductions	Exonérations ou abattements sur le bénéfice et exonération des entreprises nouvelles, entreprises implantées en zones franches urbaines ou en zone franche corse*						342		
	Divers*, (Dont : Invest. dans les DOM-TOM	344		créance due au report en arrière du déficit*	346		350		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1	352	1	683	354
					Déficit col. 2				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement).....		356						
	Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)*.....			dont imputés sur le résultat :			360	4	045
	Amortissements réputés différés créés (col. 1) ou imputés (col. 2)		366				368		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1	370			
					Déficit col. 2				
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		exonérations ou abattements* entreprises nouvelles ou ZFU	382		n° du centre de gestion agréé :	388		
Montant de la T.V.A. collectée	374	32	244	Effectif moyen du personnel* :	376	1	dont apprentis : handicapés :	Montant des prélèvements personnels de marchandises*	399
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :	378	14	454	Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* :	380				

N° 10958*02

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SASU A. ALIO									
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ①	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490		492		494		496			
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19% pour les entreprises à l'IS. 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		Valeur d'actif ①	Amortissements ①	Valeur résiduelle	Prix de cession ①	Plus ou moins-values					
						Court terme ①	Long terme				
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL		578	580	582	584	586	588				
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							Régularisations ①	590	592		
									593		
							TOTAL	596	598		
① Voir notice											

N° 10959*02

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A. ALIO

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
		Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques mat. et outillage	730		735
Inst. générales agenc. am. divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

A DÉFICITS ORDINAIRES		Date de clôture des 5 derniers exercices		Déficits imputables		Déficits imputés (ligne 360 du 2033-B)		Déficits reportables col.2 - col. 3	
Déficits reportables autres que ceux correspondant à des amortissements réputés différés en période déficitaire. (entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés)		N-5		800		804			
		N-4		810		814		818	
		N-3		820		824		828	
		N-2		830		834		838	
		N-1		840		844		848	
		TOTAL		850		854			
Déficit de l'exercice (tableau 2033-B, ligne 372) ou fraction du déficit de l'exercice non imputée sur les bénéfices des exercices précédents (cf. déclaration n° 2039)								860	2 361
TOTAL des déficits restant à reporter.....								870	2 361

B AMORTISSEMENTS RÉPUTÉS DIFFÉRÉS		
Dotations de l'exercice susceptibles d'être admises au régime des amortissements réputés différés		900
Amortissements réputés différés, reportables au titre des exercices antérieurs		910
Imputations opérées à la clôture de l'exercice	sur la plus-value nette à long terme (tableau 2033-B, incluse ligne 350)	920
	sur le résultat de l'exercice (tableau 2033-B, ligne 368)	930
Amortissements réputés différés, créés au titre de l'exercice (tableau 2033-B, ligne 366)		950
Amortissements réputés différés restant à reporter		960

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SASU A. ALIO

Exercice ouvert le : 01012023 et clos le : 31122023 Durée en nombre de mois : 12

A PRODUCTION DE L'ENTREPRISE

1	Ventes de marchandises	
2	Production vendue - Biens	
3	Production vendue - Services	161 221
4	Production stockée	
5	Production immobilisée	
6	Subventions d'exploitation perçues	
7	Autres produits	
TOTAL A		161 221

B CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS

8	Achats de marchandises (droits de douanes compris)	
9	Variation de stock (marchandises)*	
10	Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	52 772
11	Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	11 370
12	Autres achats et charges externes à l'exception des loyers	57 475
12bis	Fraction des loyers à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle	
13	Autres charges	35
14	Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc) taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	
15	Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle*	
TOTAL B		121 653

C VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

TOTAL A - TOTAL B 39 567

* voir notice au verso

Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation, et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre) .

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

L RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL



Désignation de l'entreprise : SASU A. ALIO
N° SIRET 85177570000012 Date de clôture de l'exercice 31122023 Nombre d'associés 1 Nombre de parts 100.00

ASSOCIÉS PERSONNES PHYSIQUES :

Titre 3 MR Nom patronymique ALIOUA Prénom(s) Mohand Arab
Nom marital
Naissance : Date 2 07121962 N° département 99 Commune ou pays 4 AIT BOUADDA (ALGERIE)
Adresse : N° 20bis bis, ter Type voie AVE Libellé voie DE GUEUGNON
Code postal 5 93140 Commune BONDY Pays FRANCE

Titre 3 Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital
Naissance : Date 2 N° département Commune ou pays 4
Adresse : N° bis, ter Type voie Libellé voie
Code postal 5 Commune Pays

Titre 3 Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital
Naissance : Date 2 N° département Commune ou pays 4
Adresse : N° bis, ter Type voie Libellé voie
Code postal 5 Commune Pays

Titre 3 Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital
Naissance : Date 2 N° département Commune ou pays 4
Adresse : N° bis, ter Type voie Libellé voie
Code postal 5 Commune Pays

ASSOCIÉS PERSONNES MORALES :

Forme juridique 6 Dénomination
N° SIRET Nombre de parts
Adresse : N° bis, ter Type voie Libellé voie
Code postal 5 Commune Pays

Forme juridique 6 Dénomination
N° SIRET Nombre de parts
Adresse : N° bis, ter Type voie Libellé voie
Code postal 5 Commune Pays

Forme juridique 6 Dénomination
N° SIRET Nombre de parts
Adresse : N° bis, ter Type voie Libellé voie
Code postal 5 Commune Pays

Forme juridique 6 Dénomination
N° SIRET Nombre de parts
Adresse : N° bis, ter Type voie Libellé voie
Code postal 5 Commune Pays

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice
(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.
Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres

Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation

Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non Propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non Propriétaire (NP)

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS

(en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 1999, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 20 A ou colonne 5 du modèle 2462. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 22 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

PLUS-VALUES (voir les explications figurant page 5 de la notice n°2033 bis, rubrique 130)

Inscription des plus-values à long terme à la réserve spéciale		taxées à 19 %
Plus-values réalisées au cours de l'exercice précédent	N-1 1	
Plus-values des exercices antérieurs restant à affecter à la réserve spéciale et réalisées au cours des exercices	{ N-2 2 N-3 3	
Sommes affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice	4	
Sommes non affectées à imposer (voir notice n° 2033 bis page 5)	5	
Montant restant à affecter (1 + 2 + 3) - (4 + 5)	6	

K RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du C.G.I.)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058 A bis).

bénéfice ou déficit
(indiquer + ou -
selon le cas)plus ou moins-values à
long terme imposables
au taux de 19 %

- Chiffre d'affaires TTC

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n°^s d'identification de la société mère.

n° SIRET

n° FRP (pour les seuls adhérents TDFC)